

Des réglementations et des lois peu connues qui n'inquiètent pas !



Odile OLIVIER

Dirigeante de
Petite-Entreprise.net

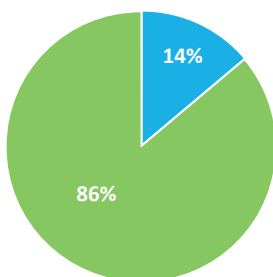
L'Inspection du travail ? Même pas peur ! Une méconnaissance de toutes les réglementations en vigueur pour l'entreprise n'effraie pas plus des 2/3 des patrons interrogés (68%), et la quasi-totalité des chefs d'entreprise interrogés (86%) affirment n'avoir aucune crainte face à une éventuelle visite de l'Inspecteur du travail. Cette absence de crainte s'exprime aussi avec un niveau d'anxiété noté 4.7 sur 10. Et pourtant, pour une majorité (54%), ils souhaitent ou souhaiteraient être tenus informés grâce à une newsletter hebdomadaire, voire mensuelle, qui porterait uniquement sur cette thématique. Malgré ce déficit d'information, les dirigeants appliquent rapidement, (pour 46% d'entre eux) en 1 mois les nouvelles lois / directives / règlements.

Enquête en ligne auprès de 101 créateurs d'entreprise et dirigeants de TPE-PME interrogés du 01/11/2017 au 30/11/2017

Une visite qui ne fait pas peur !

Craignez-vous la visite de l'Inspection du travail ?

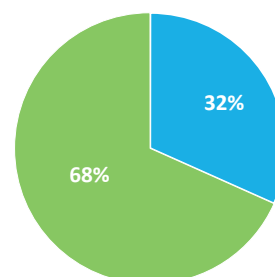
- Oui
- Non



Des réglementations à découvrir...

Connaissez-vous toutes les réglementations en vigueur rapport à l'entreprise ?

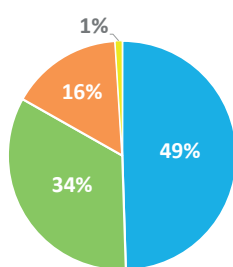
- Oui
- Non



Mais des dirigeants toujours seuls... pour s'informer

Comment faites-vous pour rester informé ?

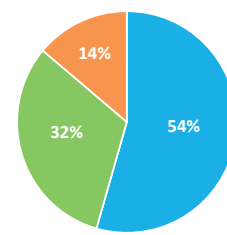
- Vous vous informez seul (presse, newsletter, internet...)
- Votre expert-comptable vous tient au courant
- Votre réseau professionnel - vos confrères vous donnent les infos
- Un de vos salariés se tient informé. Ça fait partie de ses missions



Les newsletters, c'est idéal

Pour être plus serein par rapport à cela, quel moyen serait adapté à votre situation ?

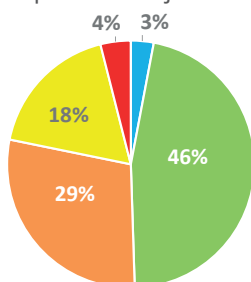
- Une newsletter régulière sur une thématique uniquement (mensuelle ou hebdomadaire)
- Un(e) spécialiste vient faire un point tous les deux mois pour s'assurer que tout est OK
- Rémunérer un expert : avocat, expert-comptable, consultant, spécialiste des normes et réglementations



3...2...1 mois pour être à jour

Quand une nouvelle directive/loi/règlement entre en vigueur, en combien de temps en général vous faut-il pour être à jour ?

- 1 an
- 1 mois
- 6 mois
- Moins d'une semaine
- Plus



Des dirigeants confiants lorsqu'on parle de réglementation

Sur une échelle de 1 à 10, quel est votre niveau d'anxiété face à cela ?

4,7 /10

Niveau d'anxiété moyen des dirigeants, face à la mise à jour des réglementations dans leur entreprise

Dans les 3 prochains mois, comptez-vous investir ?

Oui - Ne sait pas - Non

41%

19%

40%

Embaucher ?

28%

18%

54%

Sur 10, quel est votre moral ?

Moyenne sur 101 réponses

5,7 😊